



Ligne à Grande Vitesse  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

# Réunion des Acteurs

Le 14 janvier 2010



### ➔ Histoire du projet

- ☞ Le débat public
- ☞ Les études complémentaires
- ☞ Le secrétariat permanent
- ☞ La convention de financement

### ➔ Les études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de LGV PACA

### ➔ Organisation et Gouvernance

## De la LGV Med au débat public LGV PACA ....

- **Janvier 1989** : l'inscription de la LGV Méditerranée, y compris une branche « Côte d'Azur », au schéma directeur,
- **Septembre 1995** : lancement des travaux de la LGV Valence - Marseille,
- **Décembre 1998** : relance du projet de LGV « Côte d'Azur»,
- **Juin 2001** : mise en service de la LGV Méditerranée entre Valence, Marseille et Nîmes,
- **Décembre 2003** : inscription de LGV PACA sur la carte des infrastructures à long terme,
- **Février - juillet 2005** : Débat Public de la LGV PACA,

## Les études complémentaires ....

- **Décembre 2005 - octobre 2008** : réalisation des études complémentaires suite au débat public,

- La famille des Métropoles du Sud :



- La famille Côte d'Azur :



- La famille des solutions alternatives :



- **11 février 2009 :**

**Jean- Louis BORLOO et Dominique BUSSEureau réunissent les élus de la région impliqués dans le projet et décident la mise en place d'un secrétariat permanent sous la responsabilité d'Yves COUSQUER, chargé de remettre un rapport sur les suites à donner aux études complémentaires,**

## Les travaux du secrétariat permanent

**Le secrétariat permanent, de février à fin mai 2009, a mené des réflexions sur :**

- ⇒ **La recherche d'une réponse équilibrée aux trois objectifs du projet,**
- ⇒ **La prise en compte des engagements du Grenelle de l'Environnement en intégrant les conditions du développement à grande échelle et à long terme du transport ferroviaire,**
- ⇒ **La constitution d'un *systeme ferroviaire global* et performant favorisant tous les types de déplacements,**

## Les travaux du secrétariat permanent

Le secrétariat permanent a placé sa réflexion sur la constitution d'un réseau ferroviaire maillé permettant :

- de développer des services TER à l'**horizon 2040** et au-delà,
- d'améliorer radicalement l'accessibilité du territoire, notamment les Alpes Maritimes, au réseau grande vitesse.

Le secrétariat permanent a indiqué que les 2 familles de scénarios :

- ✓ ne se différencient que très peu par les coûts
- ✓ ne se différencient pas non plus sur leur inscription globale dans l'environnement
- ✓ se différencient un peu plus quand on examine les phases de leur réalisation
- ✓ se différencient par contre plus nettement en termes de fonctionnalités transports et en termes d'aménagement du territoire

## La décision ....

- **15 juin 2009 :**

remise du rapport d'Yves COUSQUER à Jean-Louis BORLOO,

- **29 juin 2009 :**

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU communiquent la lettre adressée aux élus de la région impliqués dans le projet actant de la poursuite du projet et le choix du scénario « Métropoles du Sud » desservant les agglomérations d'Aix en Provence, Marseille, Toulon et Nice.

**Les Ministres ont retenu le scénario « Métropoles du Sud » desservant les agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice.**

## De grands objectifs réaffirmés

⇒ ***Ouvrir*** la région Provence - Alpes - Côte d'Azur aux autres régions françaises en la reliant au réseau ferré à grande vitesse,

⇒ ***Faciliter*** les déplacements à l'intérieur de la région en proposant une alternative à la route et complétant la seule voie ferrée existante du littoral,

⇒ ***Constituer*** un maillon de l'arc méditerranéen  
Barcelone - Marseille - Gênes,

**La LGV PACA doit relever de nombreux défis pour s'insérer dans un territoire contraint par le relief, avec des espaces naturels et des paysages remarquables, et des zones fortement urbanisées.**

# Le scénario des Métropoles du Sud



### Le coût des infrastructures pour un système ferroviaire performant à l'horizon 2040 en PACA :

#### Environ 15 milliards d'Euros :

- ➔ la ligne nouvelle : environ 10 milliards €
- ➔ les aménagements du réseau à 2040 : environ 5 milliards €

#### Les temps de parcours indicatifs :

	<i>Paris Toulon</i>	<i>Paris Nice</i>	<i>Marseille Toulon</i>	<i>Marseille Nice</i>	<i>Toulon Nice</i>
<b>Meilleurs temps de parcours actuels observés</b>	03:39	05:25	00:39	02:23	01:42
<b>Nombre d'arrêts associés</b>	1	5	0	4	3
<b>Meilleurs temps de parcours avec le projet (*)</b>	03:20	03:55	00:25	01:05	00:40

(\*) temps arrondi au 5 mn

## Le réseau TER projeté

*L'objectif du conseil régional en terme de desserte TER à l'horizon 2040 vise à obtenir :*

- ↳ *Une **desserte au 1/4h** en pointe pour les gares ou haltes sur les axes majeurs périphériques des grandes agglomérations (métropoles),*
- ↳ *Dans les gares périurbaines les plus importantes une **desserte toutes les 7 mn (8 trains/h)***
- ↳ *Pour les secteurs moins densément peuplés ou plus isolés des grandes urbanisations, une **desserte à la 1/2h***

## Où nous en sommes aujourd'hui ...

- **16 juillet 2009** : Conseil d'Administration de RFF et décision de réaliser les études préalables à l'enquête d'utilité publique
- **8 septembre 2009** : Courrier de Jean-Louis Borloo, Christine Lagarde et Dominique Bussereau demandant à Francis Idrac et Yves Cousquer de mettre en place la convention de financement des études et de mener la mission de financement de réalisation du projet
- **17 septembre 2009** : présentation du projet de convention de financement des études aux cofinaceurs
- **2 octobre 2009** : envoi officiel de la convention de financement des études aux cofinanceurs par le Préfet de région

# **LGV PACA**

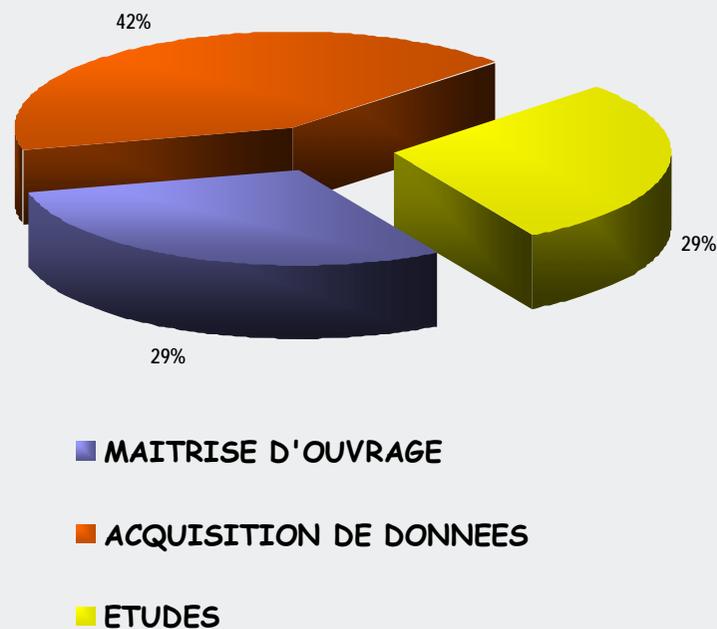
## **CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE**

## La Convention de financement

Co-Financeurs	Total en k€HT	Clef de répartition globale en % (1)
ETAT	19 111	22,22
RFF	19 111	22,22
Région Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 778	5,56
Département des Alpes-Maritimes	4 778	5,56
Département du Var	4 778	5,56
Département des Bouches-du-Rhône	4 778	5,56
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	4 778	5,56
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	4 778	5,56
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	4 778	5,56
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	4 778	5,56
<b>Total Etat RFF et Collectivités Territoriales dans le cadre de la présente convention de financement</b>	<b>76 444</b>	
<i>Participation envisagée : Principauté de Monaco</i>		
	4 778	5,56
<i>Participation envisagée : Union Européenne</i>		
	4 778	5,56
<b>Total des contributions à la phase EP EUP</b>	<b>86 000</b>	<b>100,00</b>

**Le montant global prévisionnel des EPEUP : 86 millions d'euros**

## Les grands postes



- ✧ La part des bureaux d'études Techniques représente environ 25 M€
- ✧ La part maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage représente 25 M€
- ✧ Les acquisitions de données représentent 36 M€, principalement pour les reconnaissances géotechniques et géologiques (sondages et interprétations),

*Nota : La part des acquisitions de données est importante au vu du contexte particulier du projet de la LGV PACA avec ses nombreux tunnels et des terrassements significatifs.*

# LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

## Objectif général des études :

- ➔ Définir le projet qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique
- ➔ Définir les conditions du prolongement de Nice vers l'Italie

## Phase 1

Réalisation des études de définition pour :

### *Cadrage du programme*

- *Définir le système ferroviaire de 2040*
- *Aboutir à la définition d'un fuseau d'environ 1000 m pour les sections de lignes nouvelles.*

## Phase 2

Réalisation des études d'approfondissement pour :

### *Avant Projet Sommaire et dossier EUP*

- *Définir les aménagements nécessaires sur le réseau classique*
- *Aboutir à la définition d'une bande de 500 m pour les sections de lignes nouvelles*

**Les études seront réalisées selon un processus continu et progressif de mise au point du projet, jusqu'au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

# Planning Général

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
S2	S1																

Décision du gouvernement ◆ 29/06

CA RFF ◆ 16/07

Etudes préalables à l'enquête d'utilité publique (EP EUP)

EP EUP Phase I

EP EUP phase II

Enquête publique préalable à la DUP

Avant Projet Détaillé (APD)

Acquisitions foncières

Travaux

Mise en Service ◆

### **Cadrage du programme :**

- Le trafic et l'offre ferroviaire aux différents horizons, (trafic GL et TER).
- Le type de desserte, la définition des gares nouvelles et existantes (localisation, fonction..),
- Le périmètre et la nature des opérations sur le réseau classique à rattacher au projet de LGV PACA,
- La définition d'un fuseau de passage de largeur pertinente par rapport aux enjeux identifiés et aux contraintes du site (usuellement 1000 mètres de large),
- La définition des variantes de passage en ligne nouvelle et d'aménagement du réseau classique,
- Le phasage de réalisation,
- Les conditions du financement de l'opération.

↳ **Réaliser les études d'approfondissement du programme pour un pré dimensionnement du projet (technique et financier),**

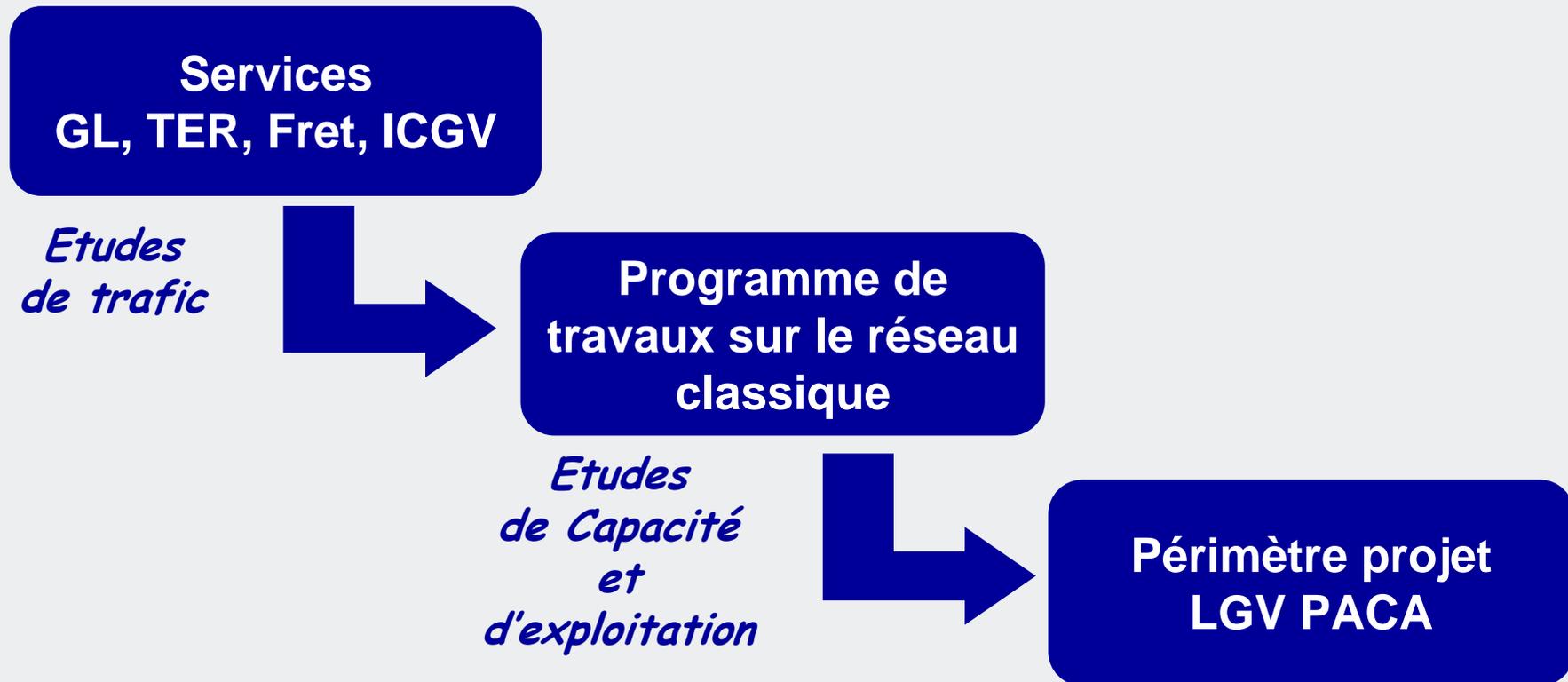
↳ **Réaliser les dossiers nécessaires à l'enquête d'utilité publique.**

- Acquisition de données nécessaires au prédimensionnement des ouvrages, recueil de données environnementales,
- Sur le réseau classique, mise au point des travaux à réaliser,
- En ligne nouvelle, définition géométrique du projet pour passer d'un fuseau de 1000m obtenue à la fin de la phase 1 à une bande de 500m qui sera soumise à enquête,
- Détermination des impacts environnementaux et mesures compensatoires,
- Préciser le trafic et service attendu, réaliser un bilan socio économique du projet pour déterminer la capacité contributive des acteurs concernés.

## Répartition des études

- ❖ **Etudes générales et de synthèse,**
- ❖ **Etudes techniques,**
- ❖ **Etudes socio-économiques,**
- ❖ **Etudes d'aménagement du territoire,**
- ❖ **Etudes environnementales,**
- ❖ **Etudes développement durable.**

### Fixer le service ferroviaire à 2020, 2030, 2040



### → 2 grands axes de réflexion et d'études :

- les indicateurs développement durable de choix du projet et les critères de suivi,
- la définition du fuseau (1000m) de moindre impact – mise à jour des données existantes et lancement d'études particulières.

### Thématiques à traiter :

- Implantation, accessibilité des gares et développement des territoires,
- Milieu humain,
- Analyse : situation foncière, agriculture et sylviculture, économie, emploi,
- Patrimoine historique, archéologique et naturel,
- Ecologie des paysages et fractionnement des milieux,
- Milieux naturels,
- Hydraulique, hydrologie et hydrogéologie.

## Définition du fuseau le plus opportun

Pour une vision globale des territoires traversés

### Déroulement :

- **Réalisation des états initiaux et calage des fuseaux « environnement » opportuns**
- **Itération avec les bureaux d'études,**
- **Identification impacts et mesures, comparaisons des fuseaux et choix du fuseau de passage pour la phase 2**

# LGV PACA

## ORGANISATION DES ETUDES

# Les Bureaux d'études

Bureau d'Etudes Environnementales (B.E.E.)

Etudes environnementales phase I

B.E.T. 1

B.E.T. 2

B.E.T. 3

Phase I:  
Etudes techniques

Phase II:  
Etudes techniques et  
environnementales

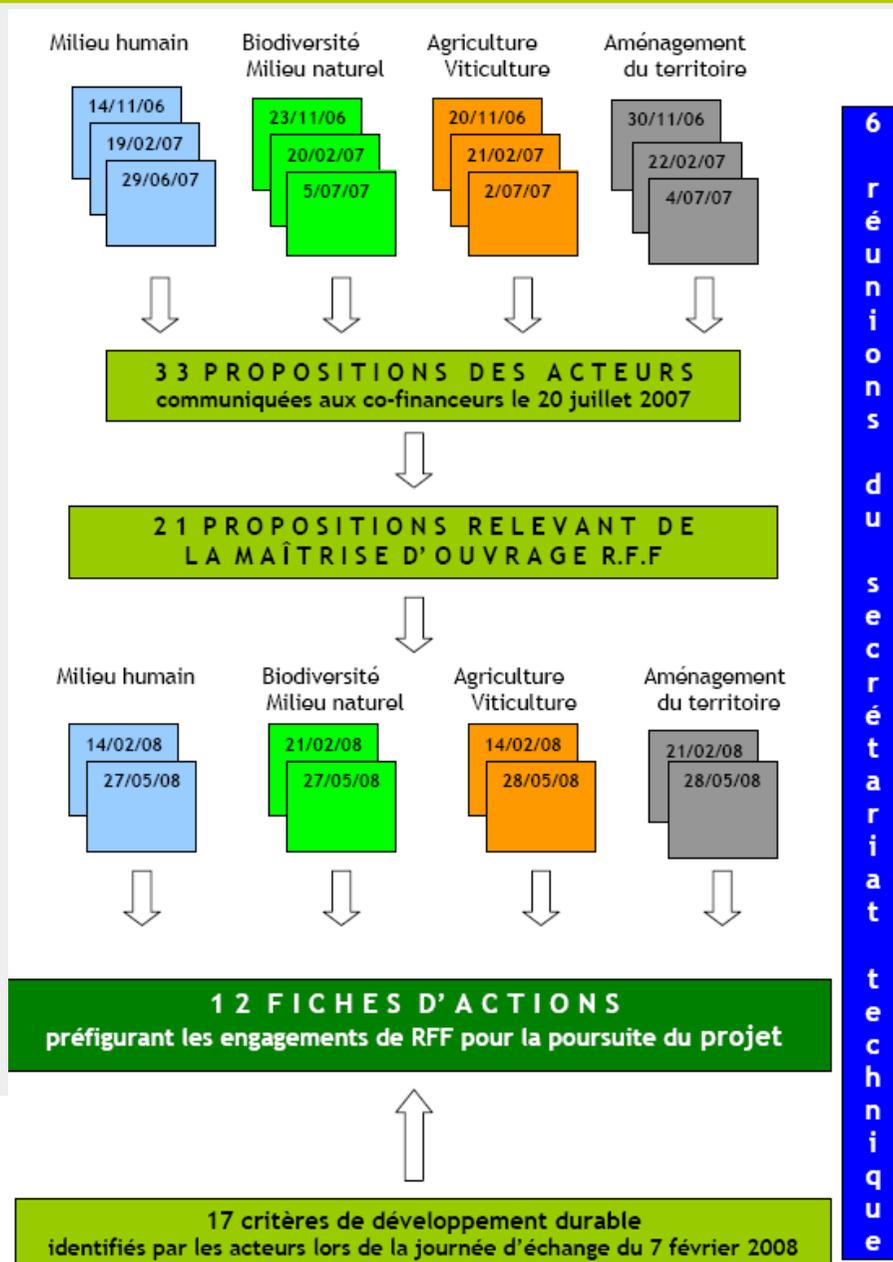
Phase I:  
Etudes techniques

Phase II:  
Etudes techniques et  
environnementales

Phase I:  
Etudes techniques

Phase II:  
Etudes techniques et  
environnementales

# Engagements de RFF – Fiches actions



## Engagements de RFF – Fiches actions

### Milieu humain

- F1 / Protection des populations vis-à-vis du bruit ferroviaire
- F2 / Prise en considération du risque vibratoire
- F3 / La démarche paysagère
- F4 / Evaluation des impacts sur l'économie et le patrimoine foncier

### Biodiversité et milieu naturel

- F5 / Protéger la biodiversité : espèces, habitats et fonctionnalité écologiques
- F6 / Assurer la protection de la ressource en eau

### Agriculture viticulture

- F7 / Préserver les terroirs et les activités agricoles et sylvicoles et prendre en compte les spécificités de l'exploitation viticole
- F8 / Anticiper les problématiques et les réserves foncières

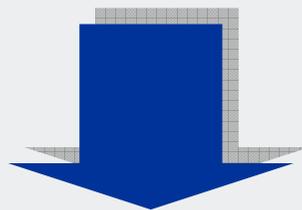
### Aménagement du territoire

- F9 / Assurer une implantation optimale des gares pour une cohérence intermodale et ferroviaire du projet et la meilleure inscription possible au sein des agglomérations
- F10 / Prendre en compte la vocation touristique des territoires
- F11 / Assurer une mise en service rapide du projet même en cas de phasage

### Développement Durable

- F12 / Mettre en place des indicateurs environnementaux et de développement durable comme critères de différenciation des options envisagées

**12 fiches-actions constituent les engagements de RFF**



**PRESENTATION DES ETAPES DU PROJET AUX ACTEURS DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES ET DE PRISE EN COMPTE DES ENGAGEMENTS DE RFF DANS LES EP EUP**

## La concertation

### Décision du CA de RFF :

« RFF mènera, parallèlement au processus d'études, une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs intéressés au projet afin d'accompagner sa mise au point jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans un souci d'ouverture, de dialogue et de transparence. »

Réalisation d'une étude pour :

- Bilan de la Consultation
- Dispositif de Concertation

Les grandes lignes du dispositif de concertation seront présentées au 1<sup>er</sup> comité de pilotage en mai 2010

# LGV PACA

## GOUVERNANCE DU PROJET

## Gouvernance du projet – Comité de Pilotage

Le comité de Pilotage (COFIL) présidé par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera garant de la mise en œuvre de la convention de financement et assurera le pilotage et la validation générale des études du projet jusqu'à leur mise à l'enquête d'utilité publique.

## Composition du Comité de Pilotage

- Le Préfet de région,
- Les présidents des comités territoriaux (3),
- Le président de chaque collectivité territoriale cofinanceur ou son représentant,
- Le représentant de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Le président de RFF ou son représentant

## Gouvernance du projet – Comité Territorial

Les comités territoriaux (3 COTER) débattront des options de passage sur le territoire concerné, et des aménagements du projet en accord avec le programme global à valider par le comité de pilotage,

Chaque comité territorial mettra en place les « groupes de travail », sur des sujets spécifiques et strictement liés aux enjeux de leur aire géographique de responsabilité.

## Composition du Comité Territorial

- Le Préfet de Département,
- Le représentant de la principauté de Monaco, dans le comité territorial azuréen,
- Les représentants des services de l'Etat concernés,
- Les représentants du conseil régional et des collectivités territoriales concernées,
- Le représentant de RFF

Le président de chaque comité territorial proposera au comité de pilotage la liste des membres de son comité, dans laquelle pourra figurer des représentants du monde économique et des associations représentatives

## Comité technique

Le comité technique a pour missions :

- l'appui au comité de pilotage
- la préparation des réunions du comité de pilotage

Il est composé d'un représentant désigné de chacun des signataires de la convention de financement des EP EUP

Il travaille en particulier sur les projets d'ordre du jour du comité de pilotage et sur les rapports d'activité technique et financier préparés par RFF

Il se réunira régulièrement pour faire le point sur le déroulement des études et les travaux des comités territoriaux et thématiques

**Les comités thématiques (COTHEM)** auront la responsabilité de faire des propositions, de définir les orientations des études à réaliser par la maîtrise d'ouvrage sur le sujet concerné :

- ✓ comité de suivi des études environnementales,
- ✓ comité de suivi de l'offre de transports,
- ✓ comité des entreprises ferroviaires,
- ✓ comité des gares...

## Les Groupes de Travail

**Les groupes de travail (GT)** sont constitués sous la responsabilité du comité territorial.

Ils ont vocation à traiter un point géographique spécifique (secteur) du projet :

- ✓ le traitement d'un site d'intérêt écologique,
- ✓ le traitement d'une zone de protection bruit,
- ✓ le traitement des risques vibratoires sur une zone donnée
- ✓ le GT Gare
- ✓ etc.....

## LGV PACA

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**